



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Concours animation 2022 : alerte !



**Le temps de travail augmente...et les effectifs diminuent !
Nouvelle attaque contre nos métiers ! Restons mobilisé.es !**

Après l'augmentation de notre temps de travail, voir [ICI](#), la Ville poursuit sa politique d'économie budgétaire en supprimant des dizaines de postes de titulaires, voir [ICI](#), sacrifiant toujours plus nos conditions de travail et la qualité d'accueil des enfants parisiens.

Concours AAAS : 80 postes en C2 (48 en interne et 32 en externe)...mais pas de recrutement à l'échelle C1 !!!

Depuis quatre ans la Ville n'organise plus de double recrutement comme cela a toujours été le cas auparavant.

Après trois ans avec un unique recrutement en C1 par sélection sur dossier qui relevait de la loterie, cette année il n'y aura qu'un concours classique en C2. Nous demandons à la Ville de remettre en œuvre un double dispositif adapté aux besoins :

- **Recrutement en C1 permettant la déprécarisation de collègues vacataires et contractuel.les via la RAEP** (mise en situation sur le terrain à la place de l'injuste sélection sur dossiers).
- **Concours en C2** permettant un déroulé de carrière moins catastrophique en catégorie C.

Cette année, non seulement il n'y a pas assez de postes ouverts, mais en plus il risque d'y avoir très peu de nouveaux titulaires. En effet, le concours C2 est ouvert à tous, vacataires, contractuel.les...mais aussi titulaires AAAS à l'échelle C1 qui vont légitimement tenter d'améliorer un peu leurs conditions de rémunération (augmentation misérable d'1 point d'indice, soit 4,69 euros, à chaque passage d'échelon pour les 4 premiers échelons du C1 !).

Nous avons alerté la DASCO sur ce point technique et le risque d'une diminution encore plus sévère du nombre de titulaires AAAS que ce que la Ville avait prévu.

Le SUPAP-FSU revendique plusieurs centaines de postes de titulaires supplémentaires pour pourvoir aux besoins des écoles et permettre aux cellules de remplacement de remplir leur rôle via des « brigades » d'AAAS titulaires.

Les inscriptions au concours AAAS seront ouvertes du 24 janvier au 18 février 2022 (voir modalités [ICI](#)). L'épreuve écrite aura lieu le lundi 4 avril 2022 sous forme de questions à réponses courtes.

Vous pouvez retrouver la préparation à concours AAAS de la DASCO [ICI](#).

Concours AAP : 45 postes (27 en interne et 18 en externe). La Ville ne tient toujours pas son engagement d'1 REV B par école !

Suite à la publication d'un arrêté affichant l'ouverture d'un concours avec plus de postes en externe qu'en interne, notre syndicat avait immédiatement interpellé la DASCO pour que la répartition soit inversée. Cela aurait en effet été un comble de privilégier l'externe alors que des dizaines de REV I et REV R de catégorie C sont en poste dans les écoles !

Un arrêté modificatif vient d'être publié au BOVP du 14 décembre (voir [ICI](#) pages 8-9) allant dans le sens de notre demande avec le taux maximum de postes possibles, 60% pour le corps des AAP, ouverts en interne. C'est une bonne nouvelle.

Ce qui n'est pas acceptable en revanche c'est, comme pour les AAAS, le dimensionnement du concours.

En plus des 45 postes du concours 2022, il y aura 16 promotions au choix, soit **61 « nouveaux » AAP**.

Avec actuellement 10 REV I et 65 REV R, soit **75 REV de catégorie C en poste**, il est évident qu'il n'y aura toujours pas 1 REV de catégorie B par école à la rentrée 2022 ! Il manque en effet déjà au moins 14 postes, auxquels il faudra ajouter les départs d'AAP à la retraite d'ici septembre 2022, les REV devenant CTAE ou CMFAE, les mobilités via la passerelle vers le corps des ASBM de la DAC, les départs vers d'autres directions, etc...

Dans ces conditions, inévitablement, il y aura de nouveau plusieurs dizaines de REV de catégorie C en poste lors de la prochaine rentrée...malgré l'engagement de la Ville en 2016 de parvenir à cette organisation d'1 REV B par école...en 2018 ! Inadmissible !

Le SUPAP-FSU revendique un concours offrant le nombre de postes nécessaires pour parvenir enfin à une organisation avec 1 REV de catégorie B par école, conformément à l'engagement pris par la Ville de Paris, puis chaque année, l'organisation d'un concours adapté pour maintenir ce cadre.

Les inscriptions au concours AAP seront ouvertes du 3 au 28 janvier 2022. L'épreuve écrite aura lieu le lundi 14 mars 2022.

Vous pouvez retrouver la préparation à concours AAP de la DASCO [ICI](#).

Plus que jamais restons mobilisé.es début 2022.

**Pour l'amélioration de nos conditions de travail,
Pour l'amélioration de nos rémunérations,
Pour une véritable professionnalisation,
Pour la fin de la précarité subie.**

Menons ce combat à la Ville de Paris et dans le cadre de la mobilisation nationale de l'animation !

D'ici là, nous restons disponibles et vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année

Paris, le 23 décembre 2021

Portable SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97

Mail SUPAP-FSU DASCO : supapfsudasco@gmail.com

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org>